

La plus grande commune de France est bien sûr Paris, avec plus de deux millions d'habitants, la plus petite est à Saint-Germain-de-Pasquier dans l'Eure, avec seulement 142 habitants. Et pourtant, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont dirigées de la même manière, toutes ont un hôtel de ville ou une mairie. Celle de Saint Germain de Pasquier fait seulement 8 m², alors que les communes les plus importantes ont des mairies annexes, ou des mairies d'arrondissement.

Tu sais que chaque commune est dirigée par **un** maire ; mais sais-tu comment on devient maire, et quelles sont les responsabilités que cela implique ?

Comment devient-on maire ?

Article L.228 du code électoral

Nul ne peut être élu conseiller municipal s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection.


Site web Légifrance

Les élus du conseil municipal

« Dimanche dernier, les Français ont choisi leur nouveau maire pour une durée de 6 ans. Les électeurs ont voté pour des listes de personnes qui représentent les différents partis politiques. Les conseillers municipaux élus sur ces listes ont à leur tour élu, parmi eux, le maire de la commune.

Le maire et son conseil se réunissent plusieurs fois dans l'année pour décider des actions à mener dans la ville. Les réunions sont ouvertes aux habitants. Dans plus de 1000 villes en France, les conseils municipaux de jeunes peuvent aussi prendre la parole : supprimer un carrefour dangereux, créer un espace de jeux dans un parc, aider une classe de mer...

C'est chouette d'être maire ! Mais ça demande des engagements, des responsabilités. »



Après les élections municipales, les conseillers élus se réunissent pour la première fois. Ils votent à leur tour pour désigner la municipalité, c'est à dire le maire et les adjoints. Ils travaillent ensuite tous ensemble et organisent la vie de la commune.

Le maire est le représentant officiel de tous les habitants d'une commune. Il doit faire appliquer les lois de l'État français dans sa commune. Le maire met en pratique les décisions du conseil municipal. Il assure la sécurité et la tranquillité de la population en faisant respecter l'ordre.